

!!! Demande à formuler AVANT le 27 avril !!!

**Modèle de demande individuelle d'autorisation d'absence
pour formation syndicale**

NOM Prénom
Grade et fonction
Établissement

à Mme le recteur
s/c de M. [ou Mme] ,
Proviseur [ou Principal] de.....

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **jeudi 27 mai 2021** pour participer à un stage de formation.

Cette journée se déroulera en **visioconférence**. Elle est organisée par le SNES-FSU Isère sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J .O.R.F. du 6 Janvier 2000).

À le
Signature

En plus de la demande d'autorisation d'absence, il est obligatoire de s'inscrire auprès du Snes-isère !

→ Envoyer un mél à : s2.38@grenoble.snes.edu

Objet message : « stage enseignement hybride »

Préciser : Nom – prénom – tél. - établissement (nom, ville)

**Enseignement hybride :
quelle(s) vision(s) de
l'Ecole ?**

**Stage syndical
(secteur de Vienne)
Jeudi 27 mai 2021
de 9h à 17h
En visioconférence**

Le « tout numérique » s'est imposé avec la crise sanitaire. De nouveaux concepts sont apparus (distanciel, présentiel, hybridation des enseignements, scénarios pédagogiques ...), accompagnés – souvent - de nouvelles injonctions...

Qu'est-ce que l'enseignement hybride ? Quelles intentions se cachent derrière cette appellation ? D'une manière plus générale, que fait le « tout numérique » à nos métiers ?

Lors de ce stage, nous aborderons de nombreux questionnements et tenterons d'élaborer des réponses précises, concrètes et utilisables par toutes et tous !



SNES Isère
Bourse du travail
32 avenue de l'Europe – 38100 Grenoble
04 76 23 14 18
s2.38@grenoble.snes.edu

